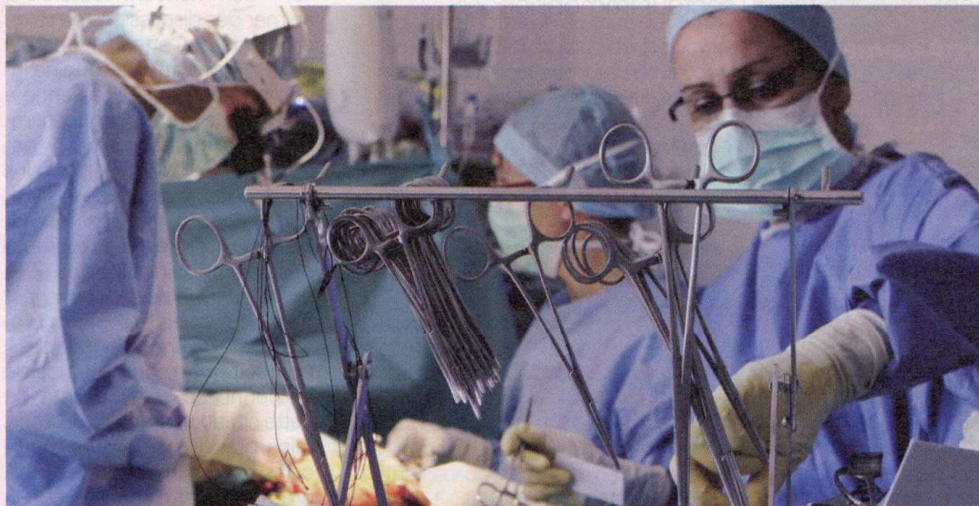


## CAHIER DE L'INTÉGRATION

### Santé/investissements

# Les capitaux privés sont-ils les bienvenus ?

● Face à l'incapacité des États d'assurer un service de santé de qualité, les fonds privés entendent investir ce secteur vital et s'attendent à des réformes profondes afin de faire leur entrée. Mais cette éventualité n'est pas vue d'un bon œil par tous. Explications.



Les pays d'Afrique subsaharienne vont-ils suivre l'exemple de certains de leurs voisins du Maghreb en libéralisant le secteur de la santé? La question se pose plus que jamais, au lendemain du Forum Afrisanté 2015, tenu les 25 et 26 février, à Marrakech. L'événement, organisé par i-conférences, a attiré près d'une centaine de participants venus d'environ 25 pays, notamment du continent africain. Pendant ces deux jours de discussions déroulées sur le thème: «L'Afrique à l'heure des réformes», des échanges riches, mais aussi assez ardues par moments ont permis de comprendre les enjeux de cette question. D'emblée, un constat s'impose: il n'y a pas de consensus sur la libéralisation du secteur de la santé. «Je crains qu'en ouvrant le secteur à l'investissement privé (en dehors des médecins, nldr), les cliniques

ne deviennent comme des clubs de football», a laissé entendre un participant sénégalais. Autrement dit, les capitaux privés risquent fort de transformer ce secteur vital en un terrain de business, reléguant l'aspect humain au second plan.

**L'intervention du privé optimisera le niveau des prestations de santé.**

Dans un continent aux populations majoritairement démunies, on se demande bien si une telle configuration contribuerait à arranger les choses. Beaucoup craignent un désengagement progressif de l'État au fur et à mesure que le privé envahit le secteur. Ainsi, seuls les fortunés auront accès aux soins.

#### Réforme réglementaire

D'un autre côté, les partisans de

l'entrée des fonds privés ne manquent pas d'arguments. «Il est évident que l'État ne peut plus assurer tout seul l'offre de service sanitaire. Il lui faut donc permettre au privé de combler le vide», répètent-ils en boucle. C'est notamment le cas du docteur Jaâfar Heikel (voir interview page 23), membre du comité scientifique d'Afrisanté. Pour cet ancien fonctionnaire du ministère de la Santé, aujourd'hui reconverti dans le privé, ce pas peut être bel et bien franchi, mais non sans conditions. «Il faut d'abord en préciser le cadre réglementaire», conseille-t-il. Ainsi, chaque intervenant -public ou privé- saura respecter les règles du jeu sans sacrifier l'intérêt des populations qui peinent déjà à avoir accès à un service de santé de qualité. «L'État doit rester le concepteur de la politique de santé, mais la réalisation de cette politique sur le terrain, c'est-à-dire l'opérationnalisation, doit impliquer d'autres acteurs, en particulier, le secteur privé», ajoute notre interlocuteur.

●●●  
**La crainte est de voir les intérêts commerciaux prendre le pas sur la mission de la santé pour tous.**

#### CHIFFRES CLÉS

**1%**  
C'est la part africaine dans les dépenses de santé dans le monde.

**50%**  
La part des dépenses de santé en Afrique financées par le patient lui-même.

**3%**  
L'Afrique ne détient que 3% du corps médical mondial.

**90.000**  
Besoin en médecins entre 2010-2020.

**600.000**  
Besoin en lits en Afrique entre 2010-2020.

**500.000**  
Infirmiers à engager sur la même période.

**35**  
À l'horizon 2020, les financements dans le secteur de la santé sont estimés entre 25 et 35 milliards de dollars.

**60%**  
Part estimée de la contribution du privé au financement de la santé, soit entre 11 et 20 milliards de dollars.

#### Rentabilité

Hormis l'aspect réglementaire, l'autre équation est liée à la rentabilité de cet investissement privé. Au regard de certaines expériences en cours, le retour sur investissement ne serait pas forcément garanti. En Afrique, l'émergence continue d'une classe moyenne au pouvoir d'achat acceptable y constitue le principal attrait pour les investisseurs. Ces derniers avancent également comme argument, le besoin en financement du secteur en Afrique, que des estimations établissent à près de 35 milliards de dollars à l'horizon 2020. Les États n'étant pas capables de tout assurer, la contribution du privé devrait même en représenter la grande majorité, à hauteur de 60%, soit entre 11 et 20 milliards de dollars. ●